

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 - Tél. 21-37-18 - Lomé  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs  
Etranger : Port en sus

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:  
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) ..... 1

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION ET DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections de Kloto, Zio, Yoto, Golfe, Kara, Lacs et Vo.

Suivant réquisition, n° 12583, déposée le 1er juillet 1986, M. Messan K. Ayi (Edouard), profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 169 Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 ha 03 a 80 ca situé à Avétonou, préfecture de Kloto connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété George, au sud par Simon Awuga, à l'est par Lawson Elioteh Tegi et Ahi Prosper, à l'ouest par une piste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12584, déposée le 1er juillet 1986, M. Lawson Hellu Latévi (Elias), profession d'employé, demeurant au Gabon et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 85, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 71 et l'ouest par le lot n° 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12585, déposée le 2 juillet 1986, M. Ayité Ayi Agbopotè, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca situé à Bè, Commune de Lomé connu sous le nom de Massohoin et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Boko Tsitsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12586, déposée le 3 juillet 1986, M. Amégandjin Komlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Akakpo Ayité Afantchao, informaticien demeurant à Yaoundé (Cameroun), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 23 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 749 et 751.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12587, déposée le 3 juillet 1986, Mme Laban Ayawovi, née Koumako profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord par le lot n° 742, au sud par les lots n°s 747 et 748, à l'est par le lot n° 744 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12588, déposée le 3 juillet 1986, Mme Akakpo Akoko, née Dikenou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 752, à l'est par le n° 750 et à l'ouest par le lot n° 754.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12589, déposée le 3 juillet 1986, M. Laban Comlan, profession d'agent de banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 52 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord par les lots n°s 744 et 745, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12590, déposée le 3 juillet 1986, M. Foley A. Kankué, profession de statisticien demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 69 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 169 et 170, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 163, 166 et 167.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12591, déposée le 3 juillet 1986, Mme Agbenyenu Hanu, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Boloumondji et borné au nord par la route Tsévié-Alokoègbé, au sud et à l'est par les lots n°s 25 et 24, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12592, déposée le 3 juillet 1986, M. Amegnona Toglo, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Aqueburu Adjoa, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 53 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'aviation et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 8 et 76.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12593, déposée le 4 juillet 1986, Mme Nouwokpa G. J. Dédé, profession de vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 38 et 42.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12594, déposée le 4 juillet 1986, M. Mensah Kpoti Abélé, profession de fonctionnaire au projet de développement rural de la région maritime (PRODERMA), demeurant et domicilié à Lomé, 20 Rue du Dahomey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 538 et 536.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12595, déposée le 7 juillet 1986, M. Apetoh K. Agbo le Kame, profession de cinéaste à RTNM-TV, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 684, au sud par le lot n° 680, à l'est par le lot n° 683 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12596, déposée le 7 juillet 1986, Mlle Assah Améyo, profession d'employée à air Togo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 106 et 117.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12597, déposée le 7 juillet 1986, M. Tété Messan Komlanvi Eyomèkpo, profession d'employé des CFT, demeurant et domicilié à Lomé-Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Tabligbo, préfecture de Yoto connu sous le nom de Cité A et borné au nord par le lot n° 89, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12598, déposée le 8 juillet 1986, M. Tété-Benissan Ellého, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le T.F. n° 17.497 RT, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12599, déposée le 8 juillet 1986, Mme Kueviakoe Ayoko, épouse Norman, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin ouest, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 1103, au sud par le lot n° 1104, à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12600, déposée le 9 juillet 1986, M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de la Société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 14 a 31 ca situé à Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom d'Adétikopé

et borné au nord par la propriété Agbodji Nossi Koffi, au sud par la propriété Zilevou Kwami, à l'est par la propriété Hounsrou Gbaga et à l'ouest par la propriété Sodokpon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12601, déposée le 9 juillet 1986, M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de la Société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 70 a 54 ca situé à Davié, préfecture de Zio connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par la propriété Agbodji Koffi Nossi, au sud par la propriété Anenou Koudahin Ayayi, à l'est par les propriétés Agbodji Koffi Nossi et Hounsrou Gbaga, à l'ouest par la propriété Sodokpon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12602, déposée le 9 juillet 1986, M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de la Société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 61 a 86 ca situé à Dalavé, Préfecture de Zio connu sous le nom d'Adétikotépé et borné au nord par la propriété Adegbalo Kpomblé par la propriété Kossi Tagah, à l'est par la propriété Sodokpon et à l'ouest par la propriété Amoussou Asravon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12603, déposée le 9 juillet 1986, M. Ayika Lewo Kangni, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 154 Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de la République Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 50 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'aviation et borné au nord et à l'est par les lots n°s 5 et 12, au sud par la route circulaire et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12604, déposée le 9 juillet 1986, M. Awi Idabalo, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 83 ca situé à Agouenyivé, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 15 et à l'ouest par un terrain non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12605, déposée le 9 juillet 1986, M. Awesso M. Pallé, profession d'architecte à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 97 ca situé à Kara, commune de Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Gnassingbé, à l'est et à l'ouest par la propriété Kadawolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12606, déposée le 10 juillet 1986, M. Ajavon Ayité A. Tony, profession d'entrepreneur à E.G.T.P., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de camp militaire et borné au nord par le lot n° 21, au sud par la propriété Kponton Konou, à l'est par les lots n°s 25 et 28 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12607, déposée le 10 juillet 1986, M. Occansey Koffi, profession d'employé à l'U.T.B., demeurant et domicilié à Lomé-Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsivi-Gblènkomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1406, à l'est par le lot n° 1405 et à l'ouest par les lots n°s 1409 et 1410.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12608, déposée le 11 juillet 1986, M. Fiawoo Koffi Kpotiblafo, profession d'employé à l'entreprise Gbato, demeurant et domicilié à Lomé-Hanou-

kopé, 11 Rue Pasteur Aku, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 53 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par les T.F. n° 4868 RT et 9604 RT, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le T.F. n° 12508 RT et à l'ouest par la propriété du sieur Sekoudi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12609, déposée le 14 juillet 1986, M. Adjamga Ayayi, profession de médecin, demeurant à Lomé-Tokoin-Solidarité et domicilié à 6 Rue de Marseille, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 2390 au sud par le lot n° 2388, à l'est par le lot n° 2397 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12610, déposée le 14 juillet 1986, M. Badanaro Aguéda, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 53 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1499, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le T.F. n° 15652 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12611, déposée le 14 juillet 1986, M. Amedodji P. Koffi, profession de cadre à la CIMAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Djoka Logan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12612, déposée le 14 juillet 1986, M. Tchamdja Mayaba, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Pya (Kozah), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 52 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord et au sud par la famille Djadoo Aklikoo, à l'est par l'emprise de la haute tension et à l'ouest par la propriété Aziangan Tessou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12613, déposée le 15 juillet 1986, M. Edoh Kossi Komlan, profession d'ingénieur des télécommunications au C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1158, au sud par le lot n° 1156, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 1155 et 1159.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12614, déposée le 16 juillet 1986, Mlle Akakpo Ameyo Dédé, profession de graveur, demeurant et domiciliée à Lomé-Aguiarkomé, 6 Rue d'Anèho, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 46 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 70, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 71, et à l'ouest par le lot n° 69.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12615, déposée le 17 juillet 1986, Mlle Yessoufou Salamatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 31 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 88 et 89.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12616, déposée le 17 juillet 1986, M. Kossikuma Blu, profession de directeur général de TOTAL-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 73 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 573, au sud par les lots n°s 566 et 567, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 568 et 570.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12617, déposée le 18 juillet 1986, M. Anthony Kwami Amenouvela, profession de secrétaire bilingue, demeurant et domicilié à Lomé, 18 Rue du Mono, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Kponnou Enyonam Ayaovi, commerçante demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 235, au sud par le lot n° 234 bis, à l'est par le lot n° 245 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12618, déposée le 21 juillet 1986, M. Gahoedey Koudadjé (Jules), profession d'ingénieur civil des mines à la SNI-FA, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'ouest par des terrains non immatriculés, au sud par un passage et à l'est par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12619, déposée le 22 juillet 1986, M. Dagba Komi Apéléte, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé

et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 381, à l'est par le lot n° 386 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12620, déposée le 22 juillet 1986, M. Amindji Kossigan, profession de soudeur à S.I.T. (Port), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 57 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Attigou et borné au nord et à l'est par les lots n°s 547 et 545, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12621, déposée le 22 juillet 1986, M. Gaglo Kokou Midzogan, profession d'agent des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 54 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 36 et 37, à l'est par le lot n° 53 et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12622, déposée le 22 juillet 1986, Mme Amegnran Djigbodi, née Zogle, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 296 et 297, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 287 et à l'ouest par le lot n° 284.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12623, déposée le 22 juillet 1986, Mlle Ahamada B. ex-Pauline, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12624, déposée le 23 juillet 1986. La Mission Baptiste du Togo, représentée par le Révérend Pasteur Bond, demeurant et domicilié à Lomé, 179 Rue de l'Ocam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité américaine, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 813 et 824, au sud par les lots n°s 809, 810, 820 et 821, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12625, déposée le 23 juillet 1986, La Mission Baptiste du Togo, représentée par le Révérend Pasteur Bond, demeurant et domicilié à Lomé, 179 Rue de l'Ocam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité américaine, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 805, au sud par les lots n°s 790 et 800, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par la collectivité Klougan Koumedjro.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12626, déposée le 23 juillet 1986, M. Atikossi Edoe, profession d'agent commercial à UTA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 36 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la collectivité Atati Agbodan, au sud par Avoudjigbé Segbognan, à l'est par Midoaloté Gognon et à l'ouest par Zakpe Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12627 déposée le 23 juillet 1986, M. Foussemi Zibédou, profession d'architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, résidence du Bénin,

villa A 82 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 05 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 188, au sud par le lot n° 190, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 189.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12628 déposée le 23 juillet 1986, M. Assignon Kokou Tognéli, profession de Douanier demeurant à Lomé-Wuiti et domicilié à 4 Rue Kamina (Assiganto), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'est par les lots n°s 2381, et 2388, à l'ouest par une rue dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12629 déposée le 28 juillet 1986, Mme Ako Télé ex Séraphine, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 57 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 40, au sud par la rue Ajavon Kanligan, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 37.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12630, déposée le 28 juillet 1986, M. Abah Koba Kwami, profession de directeur de la Société Abah Brothers et Cie, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 04 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le T.F. n° 15958 R.T. et à l'ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12631, déposée le 28 juillet 1986, M. Abah Koba Kwami, profession de directeur de la Société Abah Brothers et Cie, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1226 et 1230, à l'est par le lot n° 1229 et à l'ouest par le lot n° 1227.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12632, déposée le 28 juillet 1986, M. Abah Koba Kwami, profession de directeur de la Société Abah Brothers et Cie, demeurant et domicilié à Lomé 17 Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 75 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zilidji et borné au nord par la propriété Henyo Amenyeha, au sud par la propriété Gokpoe Wéméné, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la propriété Noussouvi Gbesa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12633, déposée le 28 juillet 1986, M. Abah Koba Kwami, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Société Abah Brothers et Cie, ayant son siège social à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 89 a 15 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par la collectivité Agboba, au sud par la propriété Sassou Nyavon, à l'est par la propriété Allah Amevor et à l'ouest par la propriété Allah Apéité.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.634, déposée le 28 juillet 1986, Mme Abah Anukuadé, née Ahoomey-Zunu, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 17 rue de la Gare, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble

urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 74 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 139, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 129 et à l'ouest par le lot n° 127.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.635, déposée le 29 juillet 1986 M. Dosseh Azonwoubo, profession de géant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la promotion agricole industrielle, immobilière et commerciale « PROMAICO » SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha, 48 a, 84 ca, situé à Mission-Tové préfecture du Zio, connu sous le nom d'Agblékpoé et borné au nord par la réquisition n° 12.101 de la société PROMAICO, au sud par la propriété Ajaba Moe, à l'est par les propriétés Kpeli, Kokou et Attiego, à l'ouest par la propriété Gadou Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.636, déposée le 29 juillet 1986, M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha, 71 a, 69 ca, situé à Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et boné au nord par la propriété Koumassi Adisewowu, au sud par les propriétés Ziomelo Viza, Viza Koami et Doh Gligbé, à l'est par les propriétés Koumassi Adisewowu et Agbefu Auredin, à l'ouest par un marécage.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO SARL, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.637, déposée le 29 juillet 1986, M. Edorh Silété (Michel), profession de boutiquier en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha, 63 a, 81 ca, situé à Vogan, préfecture de Vo, connu sous le nom d'Amindji — Pedakomé — Agogbézin, et borné au nord

par la propriété Klohoun, au sud par la route Vogan-Anfoin, à l'est par la propriété Welbecki, à l'ouest par les propriétés Ameroudji et Dedjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.638, déposée le 29 juillet 1986, M. Kossigan Kodzo Adzédoda profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Soviébé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a, 27 ca, situé à Kpélé-Dougba, préfecture de Kloto et borné au nord par la propriété de la mission catholique, au sud par la propriété Amegatsé Kossi Akamébou, à l'est par la route Kpalimé — Atakpamé et à l'ouest par un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.639, déposée le 29 juillet 1986, M. Johnson Benyi Maco profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 15 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et au sud par la propriété Dansou Sodofia, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Atakpamé Lomé-Kpalimé, à l'est par les rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.640, déposée le 29 juillet 1986, M. Yerima Ezzo-Wazima, profession d'architecte à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, 63 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji-Soviébé et borné au nord par les lots n° 61 et 63, au sud l'emprise de la haute tension Lomé-Kpalimé, à l'est par les lots n° 64 et 65, à l'ouest par le lot n° 60.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.641, déposée le 30 juillet 1986, M. Johnson Kokodoko, profession de médecin privé, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue soldat Nandji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Johnson Ansah John Richard, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a, 78 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom d'Ansah-Kondji et boné au nord par l'ancienne route internationale Togo — Dohomey, au sud par la nouvelle route internationale n° 2, à l'est par une rue quelconque et à l'ouest par le titre foncier n° 3.368 TT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.642, déposée le 30 juillet 1986, M. Johnson Kokodoko, profession de médecin privé, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue soldat Nandji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Johnson Ansah Richard, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha, 90 a, 57 ca, situé à Sigbehoué préfecture des Lacs, connus sous le nom d'Akagandji et borné au nord et à l'ouest par les héritiers Apédo Ayi d'Almeida, au sud par le marécage, à l'est par Chicou Antoni d'Almeida et Mifandé Atanley.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.643, déposée le 30 juillet 1986, M. Fiokouna Abram, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 79, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, 36 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par le lot n° 5, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.644, déposée le 30 juillet 1986, M. Tetena Kpassa, profession de gendarme à la brigade territoriale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, 02 ca, situé à

Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par le lot n° 849, au sud par le lot n° 845, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 846.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12.645, déposée le 31 juillet 1986, M. Lawson Hogban Tevi Adjo, ingénieur des télécommunications et Mme, née Apetoh Afi Segnebio, docteur en médecine, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé-Tokoin Solidarité, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 743, au sud par le lot n° 750, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n° 742 et 749.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.646, déposée le 31 juillet 1986, M. Vidzrakou Komla Delali, profession d'agent de police à la SNT (FIP), demeurant et domicilié à Lomé-Nkafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 76 ca, situé à Agou-Gadzefe, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Toyomé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par Kokovena Atsu-fui Afi et Anasre Koto, à l'ouest par la propriété Anasre Koto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

**Le conservateur de la Propriété foncière  
Tété Wilson Bahun**

## AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 24 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe consistant terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 94 ca, connu sous le nom de d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 15, au sud par un passage de 4m, à l'est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kous-

sadji F. Nyémokpokpo, née Apétcho, sage-femme, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er février 1965, n° 11.897.

Le mercredi 29 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 621, au sud par le lot n° 619, à l'est par le lot 631 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afangbegee Komlan (Martin), maçon, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 février 1985, n° 11.898.

Le vendredi 24 octobre 1986 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 87 ca connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par la propriété de la collectivité Tozo, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 4 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ducashie Tété Sénamé, administrateur civil à la direction des affaires sociales, demeurant à Lomé Akosombo, suivant réquisition du 6 février 1985 n° 11899.

Le jeudi 23 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a, 81 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété Tsokpé Pékpé, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la route de Djagblé de 28 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Attiogbé Anoumou, maître-plombier en retraite, demeurant à Lomé, Lomé-Nava, s/c de M. Lawson Laté Kali (DCNC - Lomé), suivant réquisition du 7 février 1985, n° 11.900.

Le mardi 11 novembre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a, 04 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud et à l'ouest par la propriété Issa, à l'est par la propriété Pétéou Aguizi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dogbé Kokou Daké, ingénieur d'agriculture, demeurant à Lama-Kara, s/c de M. Sah Kossi Agbéko, (DCNC-Lomé), suivant réquisition du 7 février 1985, n° 11.901.

Le jeudi 23 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de

12 a 33-ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 75 au sud par une rue non dénommée de 16 m à l'est par les lots n°s 72 et 74 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Konou Kossi, administrateur civil, demeurant à Lomé, (s/c de M. Akakpo Kokou, 10 rue de la Poudrière Lomé), suivant réquisition du 7 février 1985, n° 11.902.

Le mercredi 22 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera, procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, 14 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 35 et à l'ouest par le lot n° 34 A ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Davi Faith (ex-Jacqueline), employée à la Philatelie PTT, demeurant à Lomé, 11 rue de Nyékonakpoè, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako — Lomé), suivant réquisition du 8 février 1985, n° 11.903.

Le mardi 14 octobre 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 00 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par la 3e rue au nord de la route nationale n° 2, au sud par le lot n° 80, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par le lot n° 77 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tomety Adodo Messan, comptable, demeurant à Lomé, s/c de M. Johnson Kodjovi (DCNC - Lomé), suivant réquisition du 11 février 1985, n° 11.904.

Le mardi 14 octobre 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 01 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 79, au sud par la 2e rue au nord de la route nationale N° 2, à l'est par le lot n° 82 et à l'ouest par le lot n° 78 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tomety Ekoué Sitou, comptable, demeurant à Aného, (s/c de M. Johnson Kodjovi — DCNC - Lomé), suivant réquisition du 11 février 1985, n° 11.905.

Le jeudi 16 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié-Kpogblo, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha, 53 a, 49 ca, connu sous le nom de Kpévon et borné au nord par la collectivité Kissi Kodzo, au sud par la rivière Kpogblo, à l'est par la propriété Noglo Eklé et à l'ouest par la propriété Agbénossi Amanou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Kokouvi Agbenyigan, magasinier aux T P, demeurant à Lomé, s/c M. Meloukpo Koffi (DCNC - Lomé), suivant réquisition du 13 février 1985, n° 11.906.

Le jeudi 23 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, 28 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 67, au sud par le lot n° 66 bis, à l'est par la propriété Logossou Ahli et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Konlambigue Pikabé, homme grenouille, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 février 1985, n° 11.907.

Le mardi 11 novembre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère régulier, d'une contenance de 9 a, 00 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 30 de Pidjada, à l'est par le lot n° 22 d'Azambo Pedehalou et à l'ouest par le lot n° 20 de Djonda Abalo ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kedessim Naka Massalou, épouse Kulo, femme de laboratoire, demeurant à Lomé-Aflao-Avédji Agnigbé, suivant réquisition du 14 février 1985, n° 11.908.

Le mercredi 12 novembre 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a, 19 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la rue de Djassah, au sud par la collectivité de Pangalam, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mekpovo Toyi, commerçant, demeurant à Sokodé, s/c de M. Sah Kossivi Agbéko (DCNC - Lomé), suivant réquisition du 15 février 1985, n° 11.909.

Le vendredi 17 octobre 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 41 a, 49 ca, connu sous le nom de Kpimé et borné au nord par la propriété Zavon Kossi, au sud par la propriété Agbebavi Afatsawo, à l'est par la route Lomé-Mission-Tové et à l'ouest par la propriété Nyonato Kodzo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goka Komla, cultivateur, demeurant à Mission-Tové, s/c de M. Sowu Yao Séna (ASECNA-Lomé), suivant réquisition du 19 février 1985, n° 11.910.

Le lundi 3 novembre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, 00 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 232, au sud par une rue non dénommée de 50 m, à l'est par le lot n° 234 et à l'ouest par le

lot n° 230 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kudonou Mensa, planificateur urbaniste à la direction de l'urbanisme et de l'habitat, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 février 1985, n° 11.911.

Le lundi 20 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a, 95 ca, connu sous le nom de Centre et borné au nord par la propriété Guezedé, au sud par la propriété Gbedevi Fiho, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par le titre foncier n° 7640 RT ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tsobbé Koffi, docteur en médecine au centre médico-social universitaire du Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 février 1985, n° 11.912.

Le mercredi 15 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, 49 ca, connu sous le nom d'Agbodan-Kopé et borné au nord par la nouvelle route-Aného-Lomé, au sud par la propriété Avoudjigbé, à l'est par la collectivité Akakpo Yovo et à l'ouest par la route Gbodjomé-Agbodan-Kopé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Baba Kouton N. Kossi, agent de banque UTB, demeurant à Lomé, (s/c de Me Séwoavi T. Adjétey, notaire à Lomé), suivant réquisition du 21 février 1985, n° 11.913.

Le lundi 20 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 21 ca, connu sous le nom de Dogbeavu et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsisé et à l'est par une rue non dénommée de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amédomé Juliana, née Vovor, pharmacienne, demeurant à Lomé (Pharmacie Moderne, route de Kpalimé), suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.914.

Le lundi 20 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 72 ca, connu sous le nom de Dogbeavu et borné au nord et au sud par la collectivité Boko Tsisé, à l'est par la propriété Assiati et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amédomé Juliana, (née Vovor), pharmacienne, demeurant à Lomé (Pharmacie Moderne, route de Kpalimé), suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.915.

Le vendredi 31 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a, 14 ca, connu sous le nom de Gakli-Agbalépédogan et borné au nord par le titre foncier n° 9.601, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 216 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Mavor Tetey, maître de conférences à l'ESTEG-UB, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.916.

Le vendredi 31 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a, 10 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n°s 129 et 130, à l'est par l'emprise de la ligne de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par le lot n° 140 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Mavor Tetey, maître de conférences à l'ESTEG-UB, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.917.

Le lundi 3 novembre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a, 70 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le titre foncier n° 9.601 RT, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le titre foncier n° 1.379 TT et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Mavor Tetey, maître de conférences à l'ESTEG-UB, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.918.

Le lundi 27 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a, 29 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 295, au sud par le lot n° 292, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la route de Hédzranawoé de 28 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laban Komla, agent de banque UTB, mandataire de Mme Ekra (Geneviève, née Grunitzky), ménagère, demeurant à Abidjan (C.I.), suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.919.

Le lundi 27 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a, 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par

le lot n° 551, à l'est par le lot n° 553 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laban Komla, agent de banque UTB demeurant à Lomé mandataire de M. Houehougbé Babatoundé, fonctionnaire international, demeurant à Cotonou, carré 55, suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.920.

Le mardi 28 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 380, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 377 et 378 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laban Komla, agent de banque UTB, demeurant à Lomé, mandataire de M. Johnson Kwao Assanh, fonctionnaire international, demeurant à Yaoundé (Cameroun), suivant réquisition du 26 février 1985, n° 11.921.

Le mardi 21 octobre 1986, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a, 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots n° 5 et 7 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Hundt Akouavi (ex marie Estelle), commerçante, demeurant à Lomé, 4 rue de l'Islam, s/c de M. Lawson Laté Dovi, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 27 février 1985, n° 11.922.

Le vendredi 31 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 56 ca, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 18, à l'est par une placette et à l'ouest par le lot n° 15 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Zobinou Coffi Tchiegniagbé, directeur de la société Beninsect, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 février 1985, n° 11.923.

Le mercredi 29 octobre 1986, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 41 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2.511, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 2.503 et à l'ouest par le lot n° 2.501 : dont l'immatriculation a été demandée par M. Karouwa BoukpeSSI, employé de banque à la BALTEX, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 février 1985, n° 11.924.

Le jeudi 30 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 69 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 760 à l'est par le n° 770 et à l'ouest par le lot n° 768 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afanoukoé Woblassé, ingénieur des TP, demeurant à Lomé, Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 27 février 1985, n° 11.925.

Le jeudi 30 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 00 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 11, au sud par les lots n° 9 et 13, à l'ouest par le lot n° 7 et à l'est par une rue en projet de 12 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Soédjé Agbéhédou Galolo Kwami, avocat demeurant à Lomé, 206, Boulevard circulaire, suivant réquisition du 28 février 1985, n° 11.927.

Le jeudi 30 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a, 83 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par un passage de 5 m, au sud et à l'est par la propriété Boko Tisso, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Soédjé Agbéhédou Galolo Kwami, avocat, demeurant à Lomé, 206 Bd circulaire, suivant réquisition du 28 février, n° 206 Bd circulaire, suivant réquisition du 28 février 1985 n° 11.928.

Le vendredi 24 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 38 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au sud, à l'ouest et à l'est par la propriété Djadoo Aklidikou, au nord par une rue en projet de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchangai A. K. Tchatcha, médecin-capitaine au camp RIT, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1985, n° 11.929.

Le vendredi 24 octobre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 53 a, 63 ca, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété de la collectivité Dégbo Adzika et à l'ouest par la route internationale Togo — Haute-Volta ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bekley Essodeyouna, contrôleur technique à Radio Lomé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mars 1985, n° 11.930.

Le jeudi 16 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsevié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a, 15 ca, connu sous le nom de Kpogbé et borné au nord par le lot n° 90 et une rue de 10 m, au sud par les lots n° 77 et 78, à l'est par une rue de 12 m, et à l'ouest par une rue de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Legba Mony K. Aféli, commerçant, demeurant à Lomé, s/c de M. Badjéné Yao, 12 rue S/Lt Gnemegnah-Lomé, suivant réquisition du 6 mars 1985, n° 11.932.

Le mercredi 29 octobre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 91 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 359, au sud par une rue de 34 m, à l'est par le TF n° 16.367 RT et à l'ouest par le lot n° 350 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou L. Améléno, enseignant retraité, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 mars 1985, n° 11.933.

Le lundi 3 novembre 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 25 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par la propriété Secomba, au sud par la propriété Ayih A. Sena à l'est par la propriété Dohnari yawo et à l'ouest par l'emprise CFT Lomé - Atakpamé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly Divi Komi, agent de commerce Unic - Import, demeurant à Lomé, 2, rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 6 mars 1985, n° 11.934.

Le lundi 3 novembre 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 2 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par le lot n° 2.673, à l'est par le lot n° 2.685 et à l'ouest par le lot n° 2.683 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Akué Adoudé N°Bouéké Dométo, ménagère, demeurant à Lomé, rue S/Lt Gnémegnah prolongée (s/c M. Badjéné Yao, 12 rue S/Lt Gnémegnah - Lomé), suivant réquisition du 8 mars 1985, n° 11.935.

Le mardi 4 novembre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2.397, au sud par le lot 2.395, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par

le lot n° 2.389 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sikpa Tchotcho Essy, née Kpodar, agent de la BCEAO, demeurant à Lomé - Tokoin, suivant réquisition du 8 mars 1985, n° 11.936.

Le mardi 21 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a, 21 ca, de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1.204, à l'est par le lot n° 1.203, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sokpolie Mara, née Agboku, commerçante, demeurant à Lomé-Bè Gbégnédji, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à 26 rue Aniko Palako-Lomé, suivant réquisition du 11 mars 1985, n° 11.937.

Le jeudi 23 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un passage de 6 mètres, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 14 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afandajo Koffi Sémékonawo, agent de la BATA, demeurant à Lomé-Wuiti, s/c de M. Agbessi Komi, géomètre-dessinateur à Lomé, route d'Aviation, suivant réquisition du 12 mars 1985, n° 11.938.

Le mercredi 22 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-aviation, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 74 ca, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par une rue non dénommée de 34 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par la propriété Tchioun M. 2 et la propriété Zandji Adjaka Sèwavi et à l'ouest par le titre foncier n° 11.206 RT ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yerima Molla Kabonney, officier de Police, demeurant à Lomé-Tokoin Hountigomé, suivant réquisition du 12 mars 1985, n° 11.939.

Le mardi 21 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 08 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 32 et à l'ouest par le lot n° 30 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbondjidè Kossivi, étudiant, demeurant à Lomé-Tokoin, s/c de M. Lawson Latévi Dzifa (DCNC-Lomé), suivant réquisition du 13 mars 1985, n° 11.940.

Le lundi 20 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a, 84 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m au sud par le titre foncier n° 4.928 RT, à l'est par la propriété Simons de Fanti et un passage de 3 m, à l'ouest par le titre foncier n° 2.415 TT ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Azianti Amouzou, employé de banque UTB, demeurant à Lomé, 30 rue de la Fraternité, suivant réquisition du 13 mars 1985, n° 11.941.

Le mardi 21 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, 06 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 293, au sud par le lot n° 291, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par la route de Hédzranawoé ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dédévi Barrigah, épouse M. Goeh-Akué Adoté Dodji, revendeuse, demeurant à Lomé, Tokoin Solidarité, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre à Lomé, suivant réquisition du 14 mars 1985, n° 11.942.

Le mercredi 22 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 06 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 292, au sud par le lot n° 290, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par la route de Hédzranawoé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akué Kpakpo (ex Marcel) mineur, représenté par son père M. Goeh-Akué Kpakpo (ex Nicolas), commerçant, demeurant à Lomé, Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 14 mars 1985, n° 11.943.

Le vendredi 31 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 66 ca, connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot n° 698, à l'est par une rue non dénommée de 21 m et à l'ouest par le lot n° 707 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Segbor Komla, professeur à l'UB, demeurant à Lomé, s/c de M. Moti Kossi, DCNC-Lomé, suivant réquisition du 14 mars 1985, n° 11.944.

Le jeudi 30 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 20 ca,

connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 1.556, à l'est par le lot n° 1.563 et à l'ouest par le lot n° 1.561 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agoh Kokou, ingénieur d'Etat des TP, demeurant à Lomé, s/c de M. Baba Kouma (DCNC-Lomé), suivant réquisition du 14 mars 1985, n° 11.945.

Le mardi 28 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a, 76 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 136, à l'est par le lot n° 138 et à l'ouest par une rue de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laban Komlan, agent de banque UTB, mandataire de Mme Laban Essie Vicky, employée aux affaires sociales, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 mars 1985, n° 11.946.

Le mercredi 15 octobre 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného-Glidji, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 23 a 62 ca, connu sous le nom d'Adjégan et borné au nord par les lots n°s 319 et 334, au sud par les lots n°s 316 et 337, à l'est par une rue de 21 m, et à l'ouest par une rue de 16 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajawon Dovi Atidékou, directeur de la société STE, demeurant à Lomé, BP 1.178, suivant réquisition du 21 mars 1985, n° 11.947.

Le mardi 21 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 45 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 800, au sud par une rue de 34 m, à l'est par le lot n° 792 et à l'ouest par le lot n° 790 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Mavor Tetey, maître de conférences à l'ESTEG/UB, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 mars 1985, n° 11.948.

Le mardi 21 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 08 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété de la collectivité Zankpo, au sud par une rue en projet de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Poanou Dissou Koffi, fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé Tokoin-Cité, 87 rue des Filaos, s/c de M. Lawson Laté Dovi, Lomé, 26 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 22 mars 1985, n° 11.949.

Le jeudi 13 novembre 1986 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agotimé Nyitoé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 135 ha 99 a 01 ca, connu sous le nom de Hékpé et borné au nord par la propriété Adjalla Gbadago, au sud par la propriété Yao Gozan, à l'est par le ruisseau Arfoin et Yao Gozan et à l'ouest par le ruisseau Sowli et la propriété Yao Gozan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Matanaka Tchéou, employé à la pharmacie Populaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 mars 1985, n° 11.950.

Le mercredi 29 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 39 ca, connu sous le nom de Ablogamé et borné au nord par les lots n° 18, 18 bis et 196 bis, au sud par le lot n° 192, à l'est par le lot n° 194 et à l'ouest par une

rue en projet de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. André N. de Souza, chef du personnel de la CTMB, demeurant à Kpémé, suivant réquisition du 29 mars 1985, n° 11.951.

Le lundi 13 octobre 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 155, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 153 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Saint Anna Mouhsine, administrateur des hôpitaux à Lomé, suivant réquisition du 11 avril 1985, n° 11.962.

Le conservateur de la Propriété foncière

Tété Wilson Bahun